



Dossier de demande d'autorisation ICPE

Objectifs

Répondre à la réglementation en vigueur, accompagner les demandes d'autorisations officielles (permis de construire, de lotir, demande d'occupation du DPM, etc.)

Définir la sensibilité et les contraintes environnementales et sécurité d'un site afin qu'elles soient prises en compte au moment de la conception du projet

Conseiller le concepteur pour une prise en compte optimale dans le projet des préoccupations d'environnement et de sécurité des réglementations associées



La réglementation

Code de l'Environnement de la province Sud

Les articles 411-1 à 419-11 du Code de l'Environnement de la province Sud sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Province Nord

Les articles 411-1 à 417-25 du Code de l'Environnement de la province Nord sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Province des Iles Loyautés

Délibération de l'assemblée de province des îles Loyautés n°90-65/API du 20 Juillet 1990 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement





Dossier de demande d'autorisation ICPE

Notre démarche

Analyse de l'état initial et des contraintes environnementales d'un site, en amont de la conception du projet
Intervention sur site d'experts en faune, flore, écosystèmes en fonction des besoins du site et du projet,
Assistance lors des phases de conception du projet,
Détermination des impacts potentiels du projet et propositions de mesures préventives, réductrices ou compensatoires,
Détermination des potentiels de dangers, analyse préliminaire des risques, modélisations numériques ou analytiques des scénarios d'accidents majeurs avec propositions de mesures préventives et réductrices
Prise en compte des contraintes techniques et économiques,
Constitution d'un rapport à destination des concepteurs, des autorités administratives.
Suivi du dossier administratif (recevabilité du dossier, analyse du projet d'arrêté, obtention de l'arrêté d'autorisation)

Les résultats

Un projet s'intégrant au mieux dans son environnement avec les contraintes risques industriels associées,
Des mesures adaptées,
Des demandes complètes formulées en temps et en heure auprès de l'administration (PC, PL, demande d'autorisation d'occuper le Domaine Public Maritime, etc.)

Les avantages client

Identification pertinente des enjeux Sécurité Environnement et donc vision claire des contraintes à intégrer / faisabilité du projet
Réactivité et interactivité avec des experts
Assistance dans la définition du projet

Budget

Selon la complexité et de l'importance en volume du projet.

800 000 XPF pour un dossier d'autorisation sans intervention de spécialiste.

